



Communiqué de presse

Vendredi 27 novembre 2020

Les discothèques : les sacrifiées du gouvernement

Le Président de la République s'est exprimé lors de son allocution mardi 24 novembre au sujet de la sortie du confinement. Son entourage avait préalablement précisé, qu'il apporterait de la visibilité pour **tous** les secteurs, afin " de tracer des perspectives mais aussi donner une dose d'optimisme dans un moment difficile » car "Il ne faut pas qu'on ait le sentiment de vivre à la petite semaine. Il faut dissiper autant que possible le brouillard pour les mois qui viennent ».

Les professionnels de la nuit et des discothèques naviguent à vue, depuis plus de 9 mois de fermeture administrative, dans un épais brouillard et sans perspective d'avenir.

Un allègement du confinement a été annoncé en 3 étapes. Les bars, cafés et restaurants pourront rouvrir le 20 janvier mais aucune date n'a été évoquée pour les discothèques, ni aucune perspective de réouverture. A la réponse d'un journaliste, le Premier ministre a parlé de l'été ou de l'automne 2021.

Il s'agit là pour les professionnels de la nuit, d'une non reconnaissance de leur métier voire d'un mépris et une épreuve supplémentaire. Ils sont passés de l'accablement à l'abattement et nous dénonçons une profonde injustice et une discrimination de traitement. La plupart le vive comme un harcèlement psychologique car ils sont figés et privés de toutes perspectives et d'espoir.

L'UMIH dénonce l'inconséquence des décisions prises par le gouvernement depuis la fermeture administrative le 14 mars 2020, le décalage entre les déclarations et les aides obtenues réellement dans les trésoreries. Pour rappel :

- Aucune aide pour les mois de mars, avril et mai 2020.
- Attente au mois de juillet pour obtenir le programme des aides et la validation des protocoles sanitaires proposés
- Fin septembre : Décret rectificatif pour obtention des aides
- À partir du 1er octobre versement pour les mois de juin, juillet et août : 85 % des discothèques ont reçu des aides, 15 % manque encore à l'appel.
- Aujourd'hui une partie des discothèques n'a pas touché un euro d'aide !

Depuis 3 semaines, les restaurants et les cafés sont à nouveau fermés, et le gouvernement a pris conscience que l'aide de 10 000 € n'était pas suffisante pour la survie de ces entreprises. Il a annoncé une nouvelle aide de 20% du chiffre d'affaires aux entreprises des secteurs affectés par la crise comme l'hôtellerie, le tourisme ou l'événementiel et dont le chiffre d'affaires a chuté "au moins de moitié" par rapport à 2019.

C'est pourquoi, l'UMIH demande que les discothèques soient dès maintenant incluses dans ce programme, en ayant le choix entre le système actuel dédié aux discothèques, à savoir le paiement des charges fixes à hauteur de 16 500 € ou alors 20% du CA et sans aucune conditions relatives à l'activité de l'année 2019, comme par exemple des travaux en cours ou l'achat de l'établissement au cours de l'année.

Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 / Charlotte Le Moniet – 07 87 02 69 66



L'UMIH demande que ce système soit rétroactif au 2 juin 2020 afin qu'aucune différence de traitement n'existe entre professionnels fermés administrativement par l'Etat.

De plus, l'UMIH souhaite que les discothèques en activité saisonnière, bénéficient d'un dispositif de "lissage" sur toute l'année afin de ne pas être pénalisées par un système se référant au chiffre du mois de décembre alors que les établissements étaient fermés.

Sur le plan économique, si l'État veut sauver les entreprises, il doit le faire avec justice et équité et sans discrimination ou sinon clairement nous annoncer : Vous allez disparaître parce que vous ne rentrez pas dans la bonne case, ou pire, parce que votre métier nous semble moins essentiel...

Sur le plan sécurité et santé publique, nous sommes les interlocuteurs privilégiés de l'Etat : concernant la Prévention routière, la lutte contre les drogues, l'alcoolisation, le bruit, la protection de la jeunesse, contre le harcèlement. Nous sommes capables dans un milieu festif, de canaliser le comportement de la clientèle, comme nous avons su, depuis 2007, faire respecter l'interdiction de la cigarette quelle qu'en soit l'avancement de la soirée.

Thierry Fontaine président d'UMIH Nuit et Laurent LUTSE, président UMIH des cafés, brasseries et établissements de nuit dénoncent les décisions arbitraires et sans fondement scientifique du gouvernement : « *d'un côté on ferme les yeux en laissant se propager le virus lors de grandes fêtes en lieux privés, véritables clusters incontrôlables et intraquables et en même temps on ferme depuis 9 mois des établissements, qui seront contraints à terme de disparaître alors que leurs professionnels sont les meilleurs garants pour faire respecter les gestes barrières au Covid19.* »

Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 / Charlotte Le Moniet – 07 87 02 69 66